



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

### Compte rendu du Comité Directeur tenu en visioconférence

**Samedi 16 mars 2024 - 09h00.**

**Présents :** MM. Jean Pierre BILLET, Yvon CORRE, Erich COSTA, Yvan COSTA, Sylvain GRÉGOIRE, Gilles GUIGNARD, Michel HAINNEVILLE, Jean Marc HUET, François LASSERRE, Philippe MOREL, Claude OTTENWALTER.

**Excusé :** Dominique DESHAYES

**Absent :** Serge RAYNAL

Jean Marc HUET organise la réunion en visioconférence.  
Laetitia CLÉMENT rédige le projet de compte rendu avec Philippe MOREL.

*Début de la réunion : 9h05*

#### Ordre du jour :

1. Présentation du nouveau membre du Comité Directeur, Erich COSTA.
2. Organigramme et définition des postes au Comité Directeur.
3. Approbation des comptes rendus des Comités Directeurs précédents et de l'Assemblée Générale. Vote.
4. Commentaires sur la dernière AG des clubs.
5. Effectifs, clubs et licences.
6. Situation Financière. Compte courant et compte de réserve.
7. Affiliations internationales et nationales, paiement MAIF.
8. Fonctionnement des Commissions
  - Commission des juges.
  - Commission technique M.
  - Commission technique MRc.
  - Commission technique S.
9. Modification du règlement intérieur et des statuts. Mise en conformité avec les nouvelles règles ministérielles. Obligations des Présidents des OD et des Clubs.
10. Communication
  - Licences dématérialisées.
  - Mise à jour des calendriers.
  - Participation de la FFMN à des salons.
  - Organisation des 3 championnats de France.
  - AssoConnect.
  - Site internet.
11. Questions diverses.
12. Information sur la prochaine Assemblée Générale des clubs. Date et définition d'un lieu.
13. Date du prochain Comité Directeur



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

### Préambule

Les membres du CD regrettent l'absence de Dominique DESHAYES, excusé suite à des soucis de santé et lui souhaite de se rétablir le mieux possible.

Philippe Morel rappelle que la réunion est enregistrée et ces réunions sont confidentielles le temps de la validation du CR au CD suivant et le temps de la parution de ce même CR sur le site. Jean Pierre Billet remercie d'être invité et fait le point sur son état de santé qui s'améliore.

### **1. 1 PRÉSENTATION DU NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR, ERICH COSTA.**

Erich COSTA se présente : modéliste licencié à la FFMN depuis plus de 40 ans, ex-vice-président de l'iMBRA, il propose son aide pour faciliter les échanges, apporter son aide numérique entre autres. Il aspire à ce que les autres membres lui délèguent des tâches.

**Gilles GUIGNARD est invité à s'exprimer suite aux courriers reçus de Philippe CARRIER et de la commission technique MRC. En parallèle, Philippe CARRIER lui a demandé de le rencontrer, ce qui a été fait. Le résumé de cette entrevue à laquelle Jean Claude AUBRY, Philippe CARRIER et Gilles GUIGNARD ont participé est le suivant :**

Au sujet de la nomination d'Erich COSTA et sa contestation à laquelle se joint la commission technique MRC :

L'avocat de la FF Motonautique, Maître NICOLEAU, a été contacté sur ce sujet et précise que toute personne se sentant lésée aurait pu saisir la commission électorale. Cette dernière n'ayant pas été saisie, elle a validé l'élection d'Erich COSTA. L'avocat confirme donc la validité de cette élection. De plus, le résultat du vote des résolutions et du vote de M. COSTA a été affiché sur le site de la FFMN, dans le compte rendu du CD qui a suivi et annoncé lors de l'assemblée générale des clubs en janvier.

Sur la réintégration d'Yves LUGUERNE à la commission de discipline commune à la FFM et FFMN : Gilles GUIGNARD convient qu'en recevant sa démission il l'a enlevé de tous ses postes. Il y a actuellement 3 postes occupés sur 5. Yves LUGUERNE sera donc réintégré dans la commission de discipline.

Situations de Jean Marc HUET et de François LASSERRE au sein du comité directeur  
Philippe CARRIER conteste que Jean Marc HUET puisse être membre à part entière du comité directeur, n'ayant pas été élu. Gilles GUIGNARD en convient.  
En conséquence, François LASSERRE, n'étant pas également élu, mais seulement représentant de l'OD 5, continuera comme Jean Marc HUET, d'être membre invité du comité directeur sans droit de vote.  
Philippe MOREL souligne le travail incontestable fourni par Jean Marc HUET et François LASSERRE. Le comité aurait préféré qu'ils puissent, tous deux, continuer à être membres à part entière du CD.

Respect des personnes, règlement et statuts :  
Parmi les doléances, M. CARRIER remonte aussi les tentatives d'éviction du comité directeur de Dominique DESHAYES. Gilles GUIGNARD qui est présent à chaque CD précise n'avoir jamais entendu ce genre de propos.



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Tous les membres du CD sont invités à s'exprimer sur le sujet et répondent qu'il n'a jamais été question d'exclure Dominique DESHAYES du comité directeur.

Philippe MOREL rappelle de nouveau que la lettre incisive (cf. CD octobre 2023) envoyée par le Président de la commission des juges à Sébastien TENAGLIA a entraîné son départ de la FFMN avec une douzaine de compétiteurs de la classe M ainsi que le club de Beaurains. Ce même responsable de la commission des juges, Dominique DESHAYES, a ensuite adressé une lettre d'excuses à Sébastien TENAGLIA. Cette seconde lettre, qui contredit la première, n'a toujours pas été envoyée aux autres membres de la commission des juges. Le comité directeur considère que cette lettre d'excuse doit être envoyée à tous les autres pilotes de la classe M ainsi qu'aux membres de la commission des juges. Ainsi, toutes et tous pourront avoir une idée claire de ce qui s'est passé.

Michel HAINNEVILLE pense que Dominique DESHAYES se met en retrait de la partie moteur, mais souhaite être actif concernant son rôle de juge NS ponton. Philippe MOREL précise qu'il n'y a pas de malentendu. François LASSERRE précise quant à lui qu'il s'est retiré un peu du M, mais continue de juger en NS. Personne ne l'a dégradé.

### Au sujet de la nomination de son fils Simon CARRIER, au sein de la commission technique MRC.

L'avocat a été contacté et confirme ce qui est indiqué dans nos statuts : « en cas de vacances de postes, les commissions proposent au comité directeur, la nomination de **membres remplaçants** ». La commission propose plusieurs personnes, le comité directeur valide une personne. Cela n'a pas été le cas. Simon CARRIER peut participer à la commission technique, mais sans droit de vote.

De manière générale, Gilles GUIGNARD a souhaité de la part de M. CARRIER un apaisement d'un côté comme de l'autre de façon à bien commencer la saison sportive et que toutes les manifestations puissent se faire. S'il désire se faire élire Président de la FFMN en 2025, libre à lui de faire sa liste.

Philippe Carrier dit qu'il lui a été rapporté qu'il passerait possiblement en commission d'éthique et déontologique. Gilles GUIGNARD lui a répondu que pour l'instant c'était en discussion suite à son attitude lors de sa dernière démission (oubli d'informations sur certains sujets, des courriers non transmis, problème d'assurance, etc.). Gilles GUIGNARD précise que la commission d'éthique n'a aucun pouvoir disciplinaire et qu'à ce jour aucune demande de passage de Mr Philippe Carrier devant la commission de discipline n'a été faite auprès de la FFM.

Philippe Carrier dit ne plus attaquer personne au CD et que s'il obtient des réponses à toutes ses questions il n'y aura plus de problèmes. Gilles GUIGNARD lui a rappelé que c'est une forme de chantage et que l'on ne peut fonctionner ainsi : « si vous ne faites pas ceci, ou ne répondez pas, je ferai cela ». Ce ne sont pas des choses à faire ou à dire.

Yvan COSTA constate que les démissionnaires ont tous été remplacés et que la fédération fonctionne à nouveau correctement en l'absence de Philippe CARRIER. Elle fonctionnera encore mieux quand il aura cessé ses attaques.

Philippe MOREL demande l'avis de tous sur les points évoqués par Gilles GUIGNARD et les décisions qui en découlent.

**À l'unanimité, tous les membres sont POUR.**



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

### **2. ORGANIGRAMME ET DÉFINITION DES POSTES AU COMITÉ DIRECTEUR**

- Philippe MOREL partage l'organigramme sur écran et fait état de 16 postes : 2 postes réservés (Gilles GUIGNARD et le poste du docteur Stéphane THOUMAZOU), un poste femme inoccupé (non élue), 6 présidents de région et 7 autres membres élus par les présidents de clubs.

Le président de l'OD 4 ne siège toujours pas au CD. À ce jour il n'a aucune obligation à siéger ou à travailler pour aider à effectuer des tâches administratives. Philippe MOREL précise qu'effectivement les statuts et règlement intérieur ne prévoient rien lorsqu'un membre du comité directeur refuse de siéger, ce qui est le cas de Serge RAYNAL, président de l'OD n° 4. Cela pose question, car statutairement au bout de 3 absences, le membre est radié. Gilles GUIGNARD rejoint ces propos et précise que si M. RAYNAL est absent et non excusé, il faudrait en effet le radier. Il se propose de lui faire un courrier en tant que président FFMN.

Philippe Morel précise que Serge Raynal s'occupait de la revue Message, travail salué de tous et conforté. Il est dommageable que cette partie ait été laissée également et non reprise à ce jour par aucun des membres.

Philippe MOREL, répondant à sa demande de partager le travail administratif de la fédération, propose qu'Erich COSTA rejoigne la commission électorale, les besoins allant être importants cette année et au vu de l'an prochain.

François LASSERRE demande quel est le travail de la commission électorale dont il est le Président ; a priori simplement une intervention en cas de remontées d'erreurs et non de la préparation des élections en tant que telles.

Gilles GUIGNARD l'infirmes : la commission électorale a bien le rôle d'organiser les élections. Son travail dans un 1<sup>er</sup> temps est de valider si les candidatures sont conformes (bulletin bien rempli, licence, etc.), puis de surveiller les élections.

Yvan COSTA en sa qualité de président de la commission des statuts intervient sur ce point : la commission aura une importance cette année puisque le mode d'élection va complètement changer du fait de la parité homme/femme et il faudra se mettre d'accord sur le mode d'élection. La commission électorale interviendra aussi pour les élections des commissions techniques en plus du comité directeur et de l'élection du Président de la FFMN. Tout membre souhaitant être ajouté à Messieurs F. LASSERRE et E. COSTA dans cette commission est le bienvenu.

François LASSERRE insiste sur le côté collaboratif de cette commission et sur le dialogue entre tous, avis et ressentis. Gilles GUIGNARD rappelle que les ressentis n'ont pas lieu d'être, que seuls les statuts font foi, que tout est fonction du Code de Sport et que la difficulté résidera dans le fait d'adapter le règlement intérieur aux nouveaux statuts. Il rappelle aussi que l'avocat est à disposition et qu'il ne faut pas hésiter à le solliciter sur les statuts.

Philippe MOREL conclut donc pour ajouter Erich COSTA au tableau en tant que membre des commissions électorale et des statuts.

**Tous les membres sont POUR.**

### **3. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES COMITÉS DIRECTEURS PRÉCÉDENTS ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. VOTE.**

Philippe MOREL indique avoir 2 CR de comité directeur et 1 CR d'AG toujours pas publiés, alors que dans le passé (avant juin 2023) un CR était établi rapidement, il circulait parmi tous les membres et très rapidement les présidents de clubs pouvaient le trouver sur le site fédéral.



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Les CR des CD du 19 janvier 2024 et du 09 février 2024 ainsi que le CR de l'AG sont soumis au vote :

Votants : 9\* Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

\*Erich COSTA est invité ce jour, aura droit de vote au prochain CD

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité et soumis à diffusion sur le site fédéral.

### **4. COMMENTAIRES SUR LA DERNIÈRE AG DES CLUBS**

Philippe MOREL souhaitait rapidement aborder ce point non abordé le 9 février dernier.

François LASSERRE estime que cette AG s'est passée « normalement » en comparaison avec d'autres AG, où il pouvait y avoir plus de heurts. Toutes les personnes ont été bien reçues.

Claude OTTENWAELTER souligne les problèmes techniques, les discussions plus ou moins audibles. Philippe MOREL confirme en effet que les voix portant moins doivent se rapprocher des micros.

Laetitia CLÉMENT intervient juste pour un rappel de bien éteindre systématiquement les micros de façon à ne pas entendre tous les bruits divers ou proches des participants en distanciel.

Yvan COSTA indique que depuis que Jean Pierre BILLET a été élu il y a 7 ans, il a toujours vu des votes unanimes, sauf cette année comme conséquence de la démission de 5 membres du comité directeur. Il revient sur le principe de vote sur le rapport moral, qui devrait être supprimé.

Michel HAINNEVILLE souligne que le rapport moral n'a pas à être soumis à un vote. On n'a pas à juger l'opinion de quelqu'un par un vote collectif.

Gilles GUIGNARD indique sur ce point que quand bien même ce vote ne serait pas validé, il ne se passerait rien de plus, mais il conviendrait de ne plus le faire voter, car cela laisse une porte ouverte aux détracteurs.

### **5. EFFECTIFS, CLUBS ET LICENCES**

640 licences réglées à ce jour, soit autant qu'en N-1.

5 clubs manquants, soit 73 licenciés en moins.

Prévision de perte d'une cinquantaine de licences, soit 1 400 euros environ.

### **6. SITUATION FINANCIÈRE. COMPTE COURANT ET COMPTE DE RÉSERVE ET 7. AFFILIATIONS INTERNATIONALES ET NATIONALES, PAIEMENT MAIF**

23 000 euros sur le compte courant.

Dépense hors règlement financier : 150 diplômes pour la classe NS/C, avance de 3 000 € pour 120 transpondeurs.

Toutes les factures sont payées.

Toutes les licences ont été envoyées aux clubs ainsi que toutes les attestations d'assurance.

Paiements à IMBRA 75 €, NAVIGA 500 €, FFM 610 €, MAIF 1 900 €

Prévisions de paiement en avril AssoConnect un peu plus de 3 000 €, le défraiement des juges des Championnats de France. et les engagements des équipes de France aux Championnats du monde

Le Budget sera en équilibre.

### **7. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS**

- **Commission des juges**



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Le Sujet est traité sommairement en l'absence de M. DESHAYES.

Philippe MOREL rappelle que le mode de qualifications des juges stagiaires M et de la requalification des juges en NS/C, demande à être réformé partiellement. Il pense que ce n'est pas l'entièreté du règlement, mais juste la partie qui permet de valider une formation de juge qu'il faudrait modifier.

La question de l'utilité de la refonte entière se posant, Philippe MOREL voudrait les avis des membres du comité directeur sur la volonté de réformer entièrement la formation des juges.

Claude OTTENWAEALTER n'a pas de retour.

Michel HAINNEVILLE précise qu'il n'a pas été consulté et qu'il ne voit pas l'intérêt de réformer ce règlement. Il précise qu'il y a peu d'évolutions en NS.

Sylvain GRÉGOIRE pense qu'il faut un travail de fond sur la partie voile, mais pas une refonte totale. Cette catégorie est en souffrance au niveau des juges. Il pense qu'il va falloir trouver des solutions techniques pour assouplir les règles de formation. À ce jour, la grande majorité des manifestations de la classe S se passent sur le principe de l'autoarbitrage.

Erich COSTA, juge aussi, n'a pas senti qu'il y avait de tels problèmes qui nécessitaient une refonte. Ne faisant pas partie de la commission technique MRC, il ne sait pas tout ce qui s'y discute. La commission technique va mettre en place une visioconférence pour aviser des modifications de règlement avant la saison, point demandé depuis longtemps et c'est très bien que ce soit mis en place avant le début de saison.

François LASSERRE valide l'idée de faire une réunion avant la saison et trouverait intéressant de le proposer à Jean Pierre HATTET.

- **Commission technique M**

Philippe MOREL informe que dans la section moteur, il y a plus d'une dizaine de concurrents qui n'ont pas renouvelé leurs licences. De ce fait, la fédération n'a plus les moyens d'organiser de compétitions en 2024. Plus assez de concurrents, plus de moyen de comptage, d'ordinateur, de logiciel de comptage...

La saison 2024 est réduite à néant. Pas un seul concours sur le calendrier Il n'y aura que des rencontres amicales. La commission technique devrait se réunir le 18 mars prochain.

- **Commission technique MRC**

Il est indiqué que 5 documents ont été reçus et sont à discuter, parmi lesquels :

1- Appel à candidatures — Courrier suite démission d'un des membres

Le 31/01/2023

**Sujet : Appel à candidature - commission technique motonautisme**

Suite à la démission d'un des neuf membres de la commission technique motonautisme,  
et conformément à nos statuts :

- nous ouvrons l'appel à candidature jusqu'à 29 Février 2024. Merci de prendre contact avec Samuel CAILLET, responsable technique de la commission, afin de postuler : samuel.caillet163@orange.fr
- la commission technique prendra connaissance des candidatures et sélectionnera une personne fin décembre.

Pour information, le renouvellement par vote des membres de la commission est prévu en Mars 2024.

I



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Sur le dernier courrier, envoyé par Samuel CAILLET, dont nous avons extrait cet appel à candidatures, il y a des erreurs de dates. Le courrier est dans l'ensemble incompréhensible.

Gilles GUIGNARD relève l'incohérence entre les courriers signés au nom de la commission technique MRC et les emails en tant que directeur technique.

Concernant la présence de Simon CARRIER au sein de la commission technique, la réponse a été apportée par Gilles GUIGNARD, lors de son entrevue avec Philippe CARRIER.

Philippe MOREL revient sur le fait que la commission technique semble avoir amorcé des élections de son propre chef. Il rappelle qu'il n'est pas admissible qu'une commission prenne la liberté de lancer des élections, contrairement aux statuts (article 19) et au règlement intérieur (articles 8.3 et 8.5).

François LASSERRE comprend qu'il y a erreur dans les dossiers et pense qu'il faut écrire au directeur pour des explications,

Erich COSTA se propose de faire un courrier avec François LASSERRE.

Philippe MOREL rappelle que les élections auront lieu en mars 2025, qu'il faut que ce soit la commission électorale qui soit saisie, que l'appel à candidatures c'est la volonté du comité directeur après avis de la commission électorale. On ne peut pas accepter qu'une commission prenne sur elle d'organiser des élections avant un avis du comité directeur. Il approuve que soit prise l'initiative d'un courrier pour rappeler des règles, mais il n'y aura pas d'élections lancées pour compléter des membres dans les commissions techniques avant qu'on ne le fasse pour toutes les autres commissions techniques. D'autres commissions fonctionnent avec bien moins de membres. Sylvain GRÉGOIRE rappelle qu'en 2015 ils ont coopté des personnes volontaires pour palier aux absents. À tort, ils ont voté. Il faut cependant avancer. Il est d'accord sur le courrier de rappel aux règles, et notamment les votes entre membres élus.

Gilles GUIGNARD valide ce qui a été dit et confirme l'idée du courrier émanant de la commission électorale.

### 2- Convocation des Juges//Modification du règlement

M. CAILLET souhaite convoquer tous les juges MRC pour faire état des modifications de leur règlement. Statutairement, ces dernières ne sauraient être validées sans l'avis du comité directeur.

### 3- Validation des derniers CR de la commission technique

Le point est aussi délicat, car ces CR font mention par exemple de Simon CARRIER, comme membre titulaire. Des documents qui sont confus ne peuvent pas être validés.

### 4- Demande d'achat de densimètres

Le courrier reçu est également confus. Erich COSTA explique les besoins en rapport avec le densimètre. La commission technique demande à ce que le CD se prononce sur l'achat par la fédération de 2 kits. Ces densimètres sont vendus par iMBRA. Il y en aurait un au Nord, un au Sud. Erich COSTA s'est entretenu avec Samuel CAILLET sur le sujet afin d'avoir 2 noms de personnes dépositaires de ces appareils, un pour le Nord de la France l'autre pour le Sud. Pas de réponse donc pas de noms à ce jour.

Concernant la gestion des stocks de la fédération, Yvan COSTA en profite pour rappeler que le trésorier ne tient pas un inventaire du matériel acheté par la fédération et à disposition des clubs. Le comptable indique sur le bilan ce qui est en stock. Ce qui est en stock actuellement est géré par Jean Pierre BILLET. Il s'agit de kits de bateaux en bois que certains clubs ont acheté et ils peuvent continuer à le faire sachant que la fédération prend la moitié du prix à sa charge.

Par ailleurs la commission technique MRC demande où est le sonomètre utilisé à Égletons en 2018. Ce sonomètre n'a jamais été la propriété de la FFMN. C'est un prêt gracieux.



## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Gilles GUIGNARD confirme la difficulté de localiser le matériel. Lors des demandes d'achat, il faut indiquer qui va en être le responsable. Il suggère qu'un courrier soit envoyé à la commission technique par Philippe MOREL indiquant que le CD n'est pas contre l'achat, mais qu'il faudrait savoir qui/quoi/comment. Le CD pourra alors se prononcer. Rappeler aussi que toute dépense engageant la fédération est à soumettre préalablement au comité directeur. Gilles GUIGNARD rajoute les soucis de compréhension à rappeler aussi dans le courrier.

- **Commission technique S.**

Sylvain GRÉGOIRE dit pouvoir se remettre dedans suite à la démission d'un des membres. 6 membres actuellement, cooptation à prévoir.

### **8. MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Mise en conformité des statuts par rapport au code du sport. La loi a été promulguée le 2 mars 2022 et s'adresse à toutes les fédérations sportives, dont la nôtre pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000045293879](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045293879)

Mise en application pour les organisations régionales au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Mise en application au comité directeur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Yvan COSTA a reçu les statuts qui ont été adoptés par le conseil fédéral de la FFM et qui devront être ratifiés par l'assemblée générale de la FFM en avril prochain. Les statuts ont été rédigés par l'avocat Maître NICOLEAU.

On peut considérer qu'ils sont conformes aux desiderata ministériels.

Pour les Statuts, Yvan COSTA informe que :

- Il faudra que les organes de direction soient composés à parité homme/femme. (il faudra donc 8 femmes a minima au comité directeur en 2025 et une femme au bureau directeur)

Il propose de travailler, en essayant de changer le moins possible les statuts de la fédération qui sont déjà très proches de ceux de la FF Motonautique, de soumettre les statuts au CD pour avis, puis travailler le Règlement Intérieur qui est une déclinaison des statuts, de soumettre ce projet de RI au CD pour avis et enfin, organiser une AG extraordinaire au plus tard en novembre pour approuver le tout. Ce qui permettra ensuite de lancer l'appel à candidatures du nouveau CD à élire en 2025 (Date limite des élections fin mars 2025).

Yvan COSTA propose à Philippe MOREL de rejoindre la commission des statuts qui se compose désormais de Catherine MOREL, Erich et Yvan COSTA, François LASSERRE et Philippe MOREL.

À la question posée : « Si l'assemblée générale des clubs rejette les nouveaux statuts, Gilles GUIGNARD répond qu'il serait compliqué qu'une AG réfute des statuts conformes à la loi.

Il ajoute que le futur président de la FFMN sera élu par l'AG et non plus par le Comité Directeur. Il précise aussi qu'en plus de la déclaration de patrimoine demandée par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique qui sera obligatoire pour les membres du bureau directeur, il faudra faire une déclaration d'honorabilité (questionnaire à destination du ministère de la Justice). Les OD ayant à peu près les mêmes statuts que la FFMN devront aussi changer leurs statuts.

La commission des statuts se réunira le 10 avril 08h pour une 1<sup>re</sup> réunion de travail.

### **9. COMMUNICATION**

- Licences dématérialisées.

Sylvain GRÉGOIRE précise que le produit est prêt et qu'il serait facile de le mettre en place l'an prochain.





## FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

- Mise à jour des calendriers.

Philippe MOREL remercie la réactivité de Sylvain GRÉGOIRE qui fait les mises à jour régulièrement.

- Participation de la FFMN à des salons.

Sylvain GRÉGOIRE précise que 3 clubs participeront au salon international du modèle réduit à Orléans (Mini Flotte 44, USC voile, Club Fontainebleau Avon) soit 50 m linéaires cumulés de modèles réduits.

- Organisation des 3 championnats de France.

Catégorie Voile : Club MNFA de Wingles, inscriptions en cours.

Catégorie NS : Club de Montaigu, inscriptions en cours (31 à ce jour).

Catégorie MRC : Club de Cestas. Pas d'informations précises, car pas de membres de la commission technique au CD pour en parler.

- AssoConnect.

Le travail se poursuit, le trésorier continue de régler de nombreux problèmes de dysfonctionnement d'AssoConnect. Il est bien aidé par Sylvain GRÉGOIRE et Philippe MOREL. Sylvain GRÉGOIRE propose des tests à envoyer. Quant à la banque d'images, il faut renforcer la communication, car peu de retour d'images.

- Site internet.

Le site fédéral est régulièrement mis à jour. Pas de remontées particulières.

### **10. QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a pas de questions diverses.

### **11. INFORMATION SUR LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS. DATE ET DÉFINITION D'UN LIEU.**

La date retenue est le 15 mars 2025, au CISP — porte de Montreuil — Paris.

### **12. DATE DU PROCHAIN DU COMITÉ DIRECTEUR**

Jeudi 16 mai 2024 19h

*Fin de réunion 12h05*

Le Président par intérim et Secrétaire FFMN

Philippe MOREL